31 mars 1920, ainsi que le tableau des dépenses et des recettes durant l'année financière finissant à la même date, et nous les avons vérifiés en nous reportant aux grands-livres du Dominion. Nous certifions que les états ci-haut mentionnés établissent fidèlement les choses dont il est question et sont conformes auxdits livres.

(Signé) Edwards, Morgan and Company,

Comptables autorisés.

Un an ou deux après, certains honorables députés de la gauche nous reprochèrent d'adopter une méthode différente de celle de mon honorable ami en séparant les comptes des Chemins de fer des comptes ordinaires. C'est alors que le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) s'adressa à la même firme que mon honorable ami avait engagée quand il était ministre des Finances et lui demanda d'examiner les livres et de donner un certificat. C'est ce certificat que le Gouvernement publia dans les comptes publics et qui se lit comme suit:

Nous avons examiné le bilan du Dominion du Canada à la date du 31 mars 1924, et nous certifions que ce bilan est analogue aux bilans des années précédentes en ce qu'il n'inclut pas dans la dette nette du Dominion les obligations des Chemins de fer nationaux du Canada et des compagnies qui font partie de ce réseau obligations qui portent la garantie du Dominion du Canada. Telles obligations ainsi garanties apparaissent chaque année comme passif indirect.

(Signé) Geo. Edwards,
De la firme Edwards, Morgan & Co.
W. Garth Thomson,
De la firme Peat, Marwick, Mitchell & Co.

Cette année, voyant que nos honorables collègues de la gauche critiquaient encore le ministère en prétendant que nous avions modifié la méthode de tenir les livres, mon honorable ami le ministre des Finances a demandé à une autre firme de vérificateurs, MM. P. Ross & Sons, comptables autorisés, de Montréal, de faire la vérification des livres, et ces derniers ont présenté le certificat suivant qui paraît dans les comptes publics de l'an dernier:

Nous certifions que le bilan publié et examiné par nous a été préparé d'une manière analogue à celle des bilans correspondants des années précédentes, et qu'il n'inclut pas dans la dette nette du Dominion les obligations des Chemins de fer nationaux canadiens et des compagnies qui font partie de ce réseau, obligations qui portent la garantie du Dominion. Les détails de ces garanties ont paru séparément chaque année dans les comptes publics.

Nous pouvons donc, je crois, prendre pour acquis que le Gouvernement a raison de dire et que le peuple a raison de croire que les comparaisons que nous pourrons faire quant aux diverses années financières seront fondées sur des données analogues à celles sur lesquelles se basaient nos honorables amis de la gauche quand ils étaient au pouvoir, et que

les chiffres, que nous montrons au pays dans les comptes publics, sont exacts sous tous les rapports.

Permettez-moi de parler un peu des finances du réseau national. Que voit-on? Je n'ai pas le temps de relever toutes ces colonnes de chiffres, mais j'ai pris la peine de grouper quelques chiffres significatifs au sujet de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, et je demande encore aux honorables députés de remarquer les différences qui existent entre les trois périodes que j'ai mentionnées: d'abord la période durant laquelle nos honorables amis de la gauche ont été au pouvoir, puis les trois années durant lesquelles nous essayions de rétablir les finances du pays, et enfin les trois dernières années qui ont été couronnées d'un certain succès. Prenons, d'abord, les avances en espèces faites au réseau national. Il existe deux séries de chiffres relativement à ces avances en espèces; nous avons les chiffres inscrits dans les livres du ministère des Finances, et nous avons les chiffres inscrits dans les livres du ministère des Chemins de fer. Ces derniers indiquent toutes les sommes reçues en espèces. Le ministère des Finances donne comme sommes avancées en espèces le total des avances moins les remboursements faits par le ministère des Chemins de fer. Je vais donner les deux colonnes afin que les honorables députés puissent voir que je ne choisis pas la plus avantageuse.

Avance
réelle exacte d'après
les livres du ministère
des Chemins de fer
1920-1921. \$110,329,352 52
1921-1922. 111,940,957 42

Puis, passant aux années du régime actuel, les avances n'atteignent pas 110 ou 111 millions, mais, en 1922-1923, \$80,678,179.29. En 1923-1924, cette somme tombait à \$24,550,000 et, en 1924-1925, à 10 millions; le chiffre en était le même en 1925-1926 et en 1926-1927.

Maintenant, si nous prenons les chiffres du ministère des Finances, nous avons ceci:

Avance nette en espèces d'après les livres du Ministère des Finances 1920-1921. . . . \$109,662,655 36 1921-1922. . . 97,950,645 36

Ce sont là les années de régime conservateur. Si l'on passe aux années de régime libéral, nous avons:

1922-1923	 	 	 \$77,863,938	23
1923-1924				70
1924-1925	 	 	 9,934,452	64
1925-1926	 	 	 10,000,000	
1926-1927	 	 	 10,000,000	